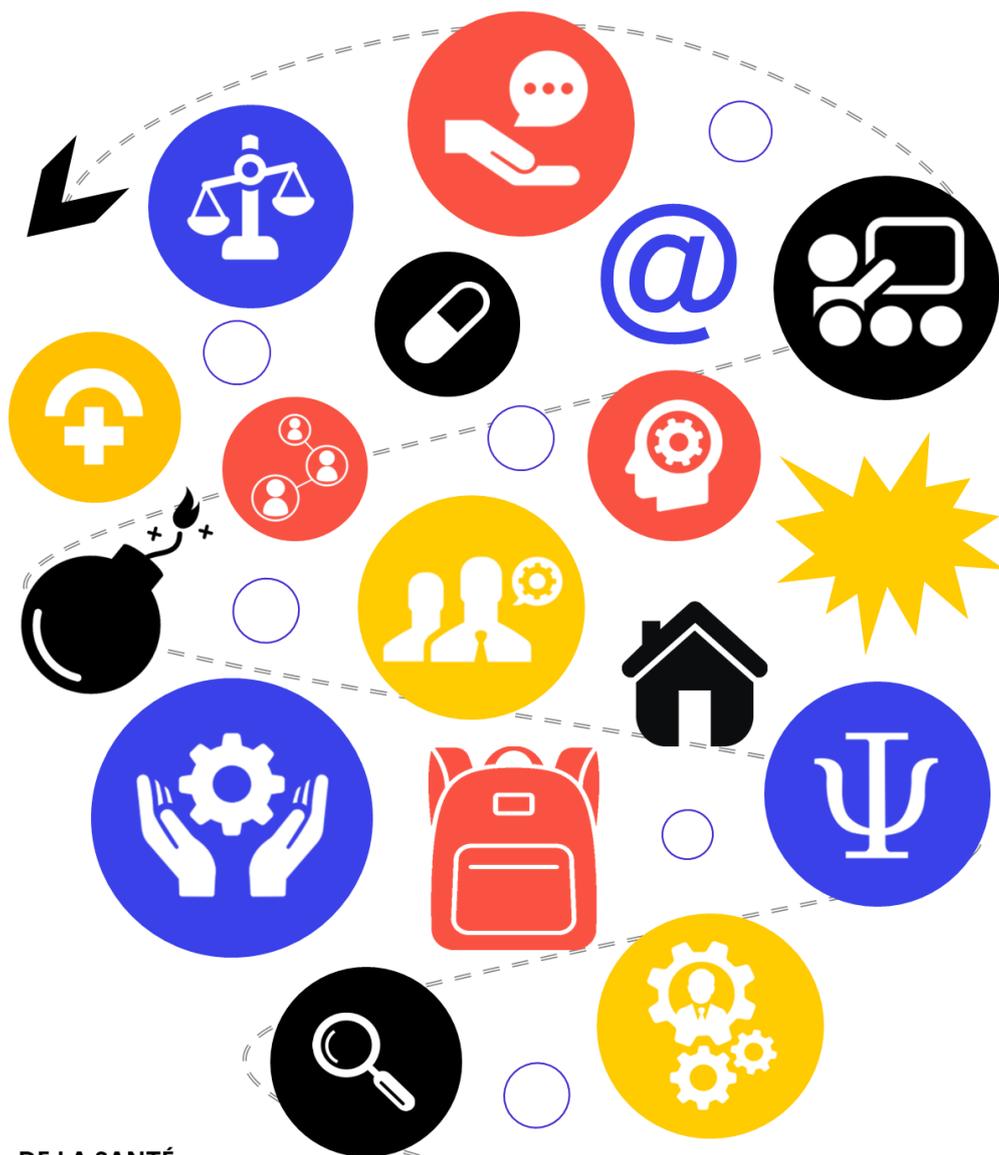


19-20 juin 2025, Paris

Audition publique

Parcours des *Mineurs*
AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES

Liberté
Égalité
Fraternité



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

IP



Fédération française des
Centres Ressources pour les Intervenant(e)s
auprès des Auteurs de Violences Sexuelles

Fédération Française des Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (FFCRIAVS)

7 rue du Colonel Driant, appt 9 - 31400 TOULOUSE / Tel : +33 5 61 14 90 10 / Mail : contact@ffcriavs.org

N° Siret : 794 076 927 0001 / Site internet : ffcriavs.org

ARGUMENTAIRE

POURQUOI UNE AUDITION PUBLIQUE SUR LES MINEURS AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES ?

Les enfants et les adolescents sont les premières victimes des infractions à caractère sexuel. Or, dans un cas sur deux, l'agresseur est lui-même un mineur, à accompagner, à responsabiliser, à protéger. **Une intervention précoce est alors fondamentale**, tant pour éviter les récidives que pour améliorer le pronostic psychique et développemental.

En effet, selon les données épidémiologiques auprès des auteurs de violences sexuelles adultes, plus de la moitié d'entre eux ont commis leurs premiers agissements violents sexuels durant leur adolescence, et un tiers d'entre eux ont été eux-mêmes victimes de violences sexuelles.

Dans les suites de l'audition publique de 2018, « Prévention, évaluation, prise en charge des Auteurs de Violences Sexuelles » portée par la Fédération Française des CRIAVS, nous nous faisons fort de renouveler l'expérience autour de la délicate question des mineurs auteurs de violences sexuelles. En effet, les recommandations émises lors de cet événement (préconisations 1,4, 5,6,10,13,18 et 35) ont mis la focale sur l'importance de repérer au plus juste cette population d'enfants et adolescents dont la sexualité déborde, effracte, devient abusive. Elles nous rappellent la singularité de ces prises en charge complexes, pluridisciplinaires, et nous engageant à repenser nos modalités et dispositifs de repérage, d'accompagnement et de soins auprès de ce jeune public en construction.

Ces recommandations nous indiquent l'importance :

- De mieux identifier la prévalence des comportements sexuels problématiques et des violences sexuelles commises par des mineurs
- De mettre en place des actions de prévention adaptées à chaque âge et à différents moments de leurs parcours
- De réaliser un état des lieux des processus d'évaluation des situations de mineurs auteurs de violences sexuelles, en fonction de leur étape de développement et de leur parcours
- De travailler sur les différentes modalités d'accompagnement de ce public mineur - dont le soin - et leurs articulations, afin d'améliorer et d'harmoniser les pratiques.

Par ailleurs, nous faisons aussi le constat de l'urgence de la situation des services de protection de l'enfance, qui viennent alerter les CRIAVS sur les problématiques de comportements sexuels inadaptés, mais aussi transmettre leurs inquiétudes quant au devenir de ces sexualités inadaptées. Les professionnels de l'éducation nationale et de l'éducation spécialisée nous alertent dans le même sens sur le parcours de certains jeunes, désancrés des systèmes d'insertion et de socialisation, sur leurs craintes quant au devenir de ces jeunes aux familles désunies, et au risque d'inscription dans une délinquance, et/ou une déviance sexuelle fixée.

Il devient une urgence, tant de santé publique que de société, que les professionnels des différents champs social, éducatif, judiciaire et sanitaire se réunissent dans le cadre d'un travail pluridisciplinaire et scientifique pour étudier autant les violences sexuelles agies par des mineurs, que leurs différents niveaux d'accompagnement.

Agir à la source est un principe fondateur de la fédération française des CRIAVS, agir auprès de ces enfants en difficulté en est une résonance fondamentale et urgente.

L'AUDITION PUBLIQUE

UN EXERCICE DE CONCERTATION EN VUE DE PRÉCONISATIONS

En résumé, qu'est-ce que cette audition publique ?

Cette audition publique a pour objectif d'optimiser l'accompagnement et la prévention des violences sexuelles commises par les mineurs en améliorant les pratiques des professionnels concernés. Ces professionnels peuvent être des soignants, mais aussi des professionnels de la Justice, du secteur socio-éducatif, de la protection de l'enfance, de l'enseignement, ou encore de la politique. Chacun à son niveau est impliqué.

Comment ça marche ?

Cette audition publique est réalisée selon la méthodologie édictée par la Haute Autorité de Santé (HAS), processus complexe qui fait intervenir plusieurs instances ayant chacune leurs missions.

Au départ, un *comité d'organisation* composé de toutes les structures qui souhaitent réinterroger leurs pratiques élaborent les questions qui vont structurer l'audition publique et pour lesquelles les professionnels de terrain ont besoin d'avoir une réponse pour faire progresser leurs prises en charge.

Une fois ces questions rédigées, des *experts* renommés ont la tâche d'y répondre depuis leur expérience et un *groupe bibliographique* est chargé de rapporter ce que la littérature scientifique en décrit, de façon neutre et exhaustive.

Ensuite vient le temps du dialogue avec le *public*. L'audition publique à proprement parler est une séance pendant laquelle toutes les instances exposent leurs conclusions devant un public composé de professionnels - spécialistes ou non - et usagers (ou représentants). La synthèse des débats et leurs conclusions feront l'objet d'un rapport d'orientation et des propositions rédigés par une dernière instance – la *commission d'audition* – durant les jours qui suivront.

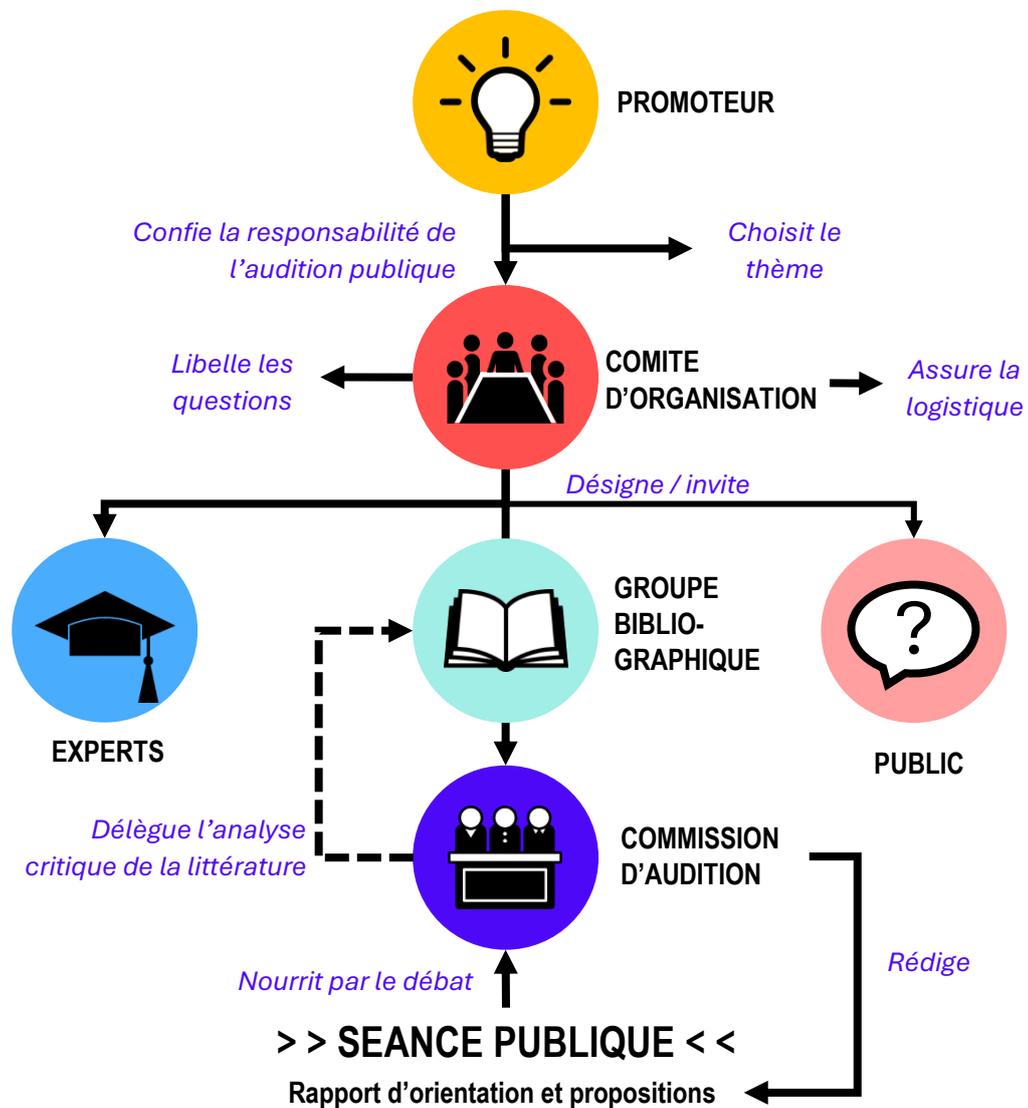
Quels en seront les résultats ? A quoi cela servira-t-il ?

Ce rapport rend compte du point de vue de la littérature scientifique et des expériences de terrain à l'épreuve des interrogations légitimes du public. C'est une synthèse exhaustive des points de vue les plus pointus et les plus pratiques.

Des préconisations donneront les axes de travail qui ressortiront de ces échanges riches et guideront les pratiques à tous les niveaux d'implication.

Quelques règles à respecter durant la séance publique

Le public intervient uniquement durant les temps dédiés. Il peut apporter des étayages ou poser des questions aux experts concernés. Ses interventions sont courtes afin que le plus grand nombre puisse s'exprimer, respectueuses de l'interlocuteur malgré les éventuels désaccords, et répondent à une logique et une rigueur techniques et/ou scientifiques, malgré la dimension émotionnelle que revêt le sujet traité.



PROMOTEUR

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CRIAVS (FFCRIAVS)



La Fédération Française des CRIAVS

Promoteur de cette audition publique, la Fédération Française des Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (FFCRIAVS) a engagé ses moyens humains et financiers pour accompagner la réalisation de ce projet depuis 2022, faisant suite à l'audition publique « Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge » qu'elle avait conduite en 2018. Mobilisés sur tout le territoire, les CRIAVS se sont ainsi investis à différents niveaux en mettant leurs compétences professionnelles et de réseau au service de ce projet collectif, en s'impliquant notamment dans diverses instances.

COPIL de l'audition publique :

Le COPIL élabore le projet d'audition publique en amont du processus, et assure son suivi durant toute sa mise en œuvre sur les plans éthique, logistique, économique, et communicationnel. L'objectif du COPIL est d'opérationnaliser les missions du promoteur sur le projet, c'est pourquoi il comprend le Bureau de la FFCRIAVS à qui incombe les décisions stratégiques, les membres de la commission chargée de la question des mineurs à la FFCRIAVS qui a initié le projet, ainsi que des membres du COPIL de l'audition publique 2018 pour permettre une continuité d'expérience.

Présidente de la FFCRIAVS

Dr Anne-Hélène MONCANY

Psychiatre, présidente de la FFCRIAVS, responsable du CRIAVS Midi-Pyrénées, CH Gérard Marchant, Toulouse

Membres du COPIL

Mme Ingrid BERTSCH

Docteure en psychologie, vice-présidente de la FFCRIAVS, UC3P, CHRU de Tours, Tours

Dr Sandrine BONNETON

Pédopsychiatre, co-référente de la commission « mineurs » de la FFCRIAVS, CRIAVS Ile-de-France Pôle Est, EPS de Ville-Evrard, Neuilly-sur-Marne

Mme Aurélie MAQUIGNEAU

Psychologue sexologue, trésorière de la FFCRIAVS, CRIR-AVS PACA, Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille, Marseille

Mme Cécile MIELE

Psychologue sexologue, référente communication pour la FFCRIAVS, Service de psychiatrie (CMP B), CHU de Clermont-Ferrand, Clermont-Ferrand

Dr Daniel PINEDE

Psychiatre, secrétaire adjoint de la FFCRIAVS, responsable du CRIAVS Ile-de-France Pôle Est, EPS de Ville-Evrard, Neuilly-sur-Marne

Dr Barbara THOMAZEAU

Pédopsychiatre, co-référente de la commission « mineurs » de la FFCRIAVS, responsable du CRIAVS Occitanie antenne de Thuir, CH de Thuir, Thuir

Mme Laure VIVIER

Secrétaire médicale, secrétaire de la FFCRIAVS, secrétaire du CRIAVS ARA antenne de Lyon, CH Le Vinatier, Bron

COMITÉ D'ORGANISATION



Président du Comité d'Organisation

Dr Daniel PINEDE, représentant de la Fédération Française des CRIAVS

Membres du Comité d'organisation chargés de mission scientifique (libellé des questions et choix des experts)

Association Française des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille (AFMJF)

représentée par Mme Nelly BONNAFOUS

Association Française de Psychiatrie Biologique et Neuropsychopharmacologique (AFPBN)

représentée par le Dr Jean-Philippe CANO

Association Interdisciplinaire post Universitaire de Sexologie (AIUS)

représentée par Mme Aurélie MAQUIGNEAU

Association des Psychiatres de secteur Infanto-juvéniles (API)

représentée par la Dr Sylvie BARRETEAU

Association pour la Recherche et le Traitement des Auteurs d'Agression Sexuelle (ARTAAS)

représentée par Mme Aurélie VITTOZ

Centre National de Ressources et Résilience (CN2R)

représenté par Mme Sylvie MOLENDI

Compagnie Nationale des Experts Psychiatres près les Cours d'Appel (CNEPCA)

représentée par le Dr Laurent LAYET

Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS)

représentée par Mme Mathilde MOULIA

Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO)

représentée par la Dr Brigitte MOLTRECHT et Mme Caroline RODICQ

Direction Générale de l'Organisation des Soins (DGOS)

représentée par Mmes Louise MARIE-MABIT et Claire SIXDENIER

Direction Générale de la Santé (DGS)

représentée par la Dr Sophie LE BRIS

Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ)

représentée par Mmes Marion FIRER, Anne IGUIDAR, Agathe MURIOT, Marion PREAUX

Société Française de Pédiatrie Médico-Légale (SFPMML)

représentée par la Dr Marion BAILHACHE

Société Française de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent et Disciplines Associées (SFPEADA)

représentée par le Pr Ludovic GICQUEL



Méthodologiste et chargée de la communication

Mme Cécile MIELE (voir COPIL p6)

Coordination logistique

Mmes Aurélie MAQUIGNEAU et Laure VIVIER (voir COPIL p6)

EXPERTS



Dr Céline BAIS

Psychiatre, CRIAVS de Montpellier, CHU de Montpellier

Pr Martine BALENÇON

Professeure de pédiatrie médico-légale, CHU de Caen

Pr Thierry BAUBET

Professeur de pédopsychiatrie, CN2R, Hôpital universitaire Avicenne, Bobigny

Mme Véronique BECHU

Cheffe du pôle stratégie de l'Office mineurs, Nanterre

Dr Pierre BENGHOZI

Pédopsychiatre, CH de Hyeres

Mme Ingrid BERTSCH

Docteure en psychologie, psychologue clinicienne, CHRU de Tours

Dr Sandrine BONNETON

Pédopsychiatre, CRIAVS Ile-de-France pôle Est, EPS de Ville-Evrard, Neuilly-sur-Marne

Pr Robert CARIO

Criminologue et Président-fondateur de l'Institut Français pour la Justice Restaurative, Pau

Pr Julie CARPENTIER

Criminologue et professeure en psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières

Mme Alice DEBAUCHE

Maitresse de conférences en sociologie, Université de Strasbourg

Mme Charlotte DEMONTE

Psychologue, CRIAVS de Lorraine, CPN de Laxou

Dr Louis FORGEARD

Pédopsychiatre, CH Le Vinatier, Bron

Dr Marie-Laure GAMET

Médecin sexologue, CHU de Lille

Dr Agnès GINDT-DUCROS

Médecin de santé publique, docteure en sociologie, ENPJJ, Roubaix

Pr Adeline GOUTTENOIRE

Professeure de droit, Université de Bordeaux

Mme Alice GRUNENWALD

Juge des enfants, Tribunal de Justice de Saint-Etienne

Dr Jokthan GUIVARCH

Pédopsychiatre, AP-HM, Marseille

Mme Maria HERNANDEZ MORA

Psychologue, DECLIC, CSAPA Eaubonne

Pr Andréas JUD

Professeur de pédopsychiatrie, Université d'Ulm

Dr Mathieu LACAMBRE

Psychiatre, CHU de Montpellier

Mme Bénédicte LAVAUD-LEGENDRE

Docteure en droit chargée de recherche, Université de Bordeaux

M. Corentin LEGRAS

Anthropologue, Centre Norbert Elias, Marseille

M. Samuel LEMITRE

Docteur en psychologie, psychologue clinicien, Centre EIDO, Montpellier

Mme Martine NISSE

Educatrice spécialisée, thérapeute familial, Centre Buttes Chaumont, Paris

M. Jean-Christophe NOEL

Directeur de mission éducative, Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand-Est, Nancy

Pr Thierry PHAM

Professeur de psychologie, Université de Mons

Mme Marie RABATEL

Experte violence/handicap pour la Commission Interministérielle Handicap

Mme Delphine RAHIB

Chercheuse en santé publique, Paris

M. Tristan RENARD

Sociologue, CRIAVS Midi-Pyrénées, CH Marchant, Toulouse

Pr Pascal ROMAN

Professeur de psychologie, Université de Lyon

Mme Marie ROMERO

Docteure en sociologie, Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Paris

Pr Gilles SERAPHIN

Professeur en science de l'éducation, Université de Nanterre

Mme Joanna SMITH

Psychologue clinicienne, Paris

Mme Laura TABEL

Psychologue clinicienne, SMPR du CD et de l'EPM, CHU de Nantes

Pr Monique TARDIF

Professeure de sexologie, Université de Montréal

Dr Barbara THOMAZEAU

Pédopsychiatre, CRIAVS Languedoc-Roussillon, antenne de Thuir, CH de Thuir

Mme Andréa TOURETTE

Magistrat, Juge des enfants, Tribunal de Justice de Clermont-Ferrand

Dr Aurélien VARNOUX

Pédopsychiatre, USMP de la MA de Villepinte, CHI Robert Ballanger

Mme Audrey VICENZUTTO

Docteure en psychologie, Université de Mons

M. Thierry ZILLOTTO

Chef de Bureau des études statistiques, Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Paris

GROUPE BIBLIOGRAPHIQUE



Coordination et encadrement scientifique

Mme Ingrid BERTSCH et Mme Cécile MIELE (voir COPIL p6)

Elaboration des stratégies de recherche

Mme Lucile RICHEROT, documentaliste, Service de Médecine légale et victimologie, CRIAVS-FC, CHU de Besançon.
Antenne Majeurs

Mme Marie CHOLLIER, PhD, CPsychol, FHEA, psychologue - CRIR-AVS PACA, APHM, Marseille (Fr), Senior Lecturer / PL
- SPS, University of Chester (UK)

Membres du groupe bibliographique

Mme Julie BONHOMMET, docteure en psychologie & psychologue, UC3P & USMA, CHRU de Tours.

Mme Marie CHOLLIER, PhD, CPsychol, FHEA, psychologue - CRIR-AVS PACA, APHM, Marseille (Fr), Senior Lecturer / PL
- SPS, University of Chester (UK)

Mme Béatrice DE BRISOULT, psychologue US du Centre Pénitentiaire de DUCOS, référente du CRIAVS Martinique, CHU
de Martinique.

Mme Mathilde DRUHEN, neuropsychologue, CRIAVS Martinique, CHU de Martinique.

Mme Laurie KOBAL, doctorante en Droit privé et Sciences criminelles, Institut François Gény, Université de Lorraine &
juriste, CRIAVS Lorraine, Centre Psychothérapique de Nancy.

Mme Juliette MONTAGNE, interne en psychiatrie, Université Toulouse III Paul Sabatier.

Mme Milana MERCH, psychologue, CMP et l'USMP, Centre Hospitalier de Blois.

Mme Audrey SCHILLINGER, psychologue, Pôle Vendée Terre de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, EPSM Georges
Mazurelle, La Roche sur Yon.

Mme Céline SELLEM, psychologue clinicienne CRIAVS-MP & SMPR CD Muret & trésorière adjointe de la FFCRIAVS.

Mme Imane SEREND, infirmière diplômée d'état, M2 REHAB, M2 SHS, Faculté de Médecine de Montpellier-Nimes.

M. David SIERRA GUTIERREZ, docteur en sociologie, documentaliste, CRIR AVS PACA, AP-HM, Marseille.

Mme Aurélie SOHY, infirmière, sexologue clinicienne, CRIAVS Lorraine, Centre Psychothérapique de Nancy & membre
titulaire de l'AIUS.

Dr Jean Michel THURIN, psychiatre & psychanalyste, PhD sciences cognitives, Inserm U1018, CESP, Université Paris-
Saclay & Institut de psychosomatique, Paris.

Mme Sylvie VIGOURT OUDART, docteure en psychologie et psychologue clinicienne, responsable du CRIAVS-
Champagne-Ardenne, pôle de psychiatrie médico-légale de l'EPSM de la Marne & expert près la Cour d'Appel de Reims.

Réseau documentaire des CRIAVS

Le Réseau documentaire des CRIAVS contribue à la mise en œuvre de l'audition publique à travers la recherche, la collecte
et la mise à disposition des documents scientifiques nécessaires aux membres du groupe bibliographique.

COMMISSION D'AUDITION

Composition confidentielle jusqu'au 19 juin 2025.



PROGRAMME DE LA SEANCE PUBLIQUE

Jeudi 19 juin 2025

8h / **Accueil public**

9h-9h20 / **Allocutions d'ouverture**

Définitions et état des lieux

9h20-9h40	1/ Qui sont les mineurs auteurs de violences sexuelles ? Y a-t-il des profils ?	Samuel LEMITRE
9h40-10h	2/ Quels sont les repères actuels concernant le développement psychosexuel des enfants et des adolescents ? Quelle y est la place des jeux sexuels ? Qu'est-ce qu'un comportement sexuel problématique ? Quel impact a le contexte socioculturel, familial, et économique sur ces repères ?	Charlotte DEMONTE
10h-10h20	3/ Quelles sont les caractéristiques des violences sexuelles commises par les mineurs selon l'âge, et quelles sont leurs évolutions ? Quels rapports entretiennent-elles avec les évolutions sociétales (virtuel, numérique) ?	Tristan RENARD
10h20-11h	4/ Quels sont les repères pertinents et utiles pour la définition de la minorité ? de l'adolescence ? du discernement ? de la capacité à consentir ?	Adeline GOUTTENOIRE Marie RABATEL
11h-11h20	5/ Quelles sont les données statistiques actuelles en France des infractions à caractère sexuel commises par les mineurs ? Permettent-elles de fournir des caractéristiques des infractions, de leurs auteurs, et de leurs victimes ? Quelle est la place des condamnations et des réponses pénales ?	Thierry ZILLOTTO

11h20-11h40 / **Pause-café**

Contexte sociétal et environnemental

11h40-12h	6/ Y a-t-il un impact du genre dans ce que l'on sait du phénomène des violences sexuelles commises par des mineurs ?	Alice DEBAUCHE
12h-12h20	7/ Quelles sont les implications de la mise en place du nouveau code de la justice pénale des mineurs pour les mineurs auteurs de violences sexuelles et les professionnels intervenant auprès d'eux ?	Alice GRUNENWALD
12h20-12h40	8/ Quel est l'impact de la dynamique et de l'histoire familiale (violences intra-familiales, climat incestuel, problématiques transgénérationnelles...) dans la survenue des violences sexuelles commises par des mineurs ?	Pierre BENGHOZI
12h40-13h	9/ Comment les violences sexuelles (commises et subies) se transmettent dans la famille, les groupes et les institutions ?	Monique TARDIF

13h-14h30 / **Pause-déjeuner**

14h30-14h50 **10/** Quels éléments de contexte culturel, socio-économique, territorial ou familial peuvent participer à l'émergence d'une violence sexuelle et comment les prendre en compte dans les actions de prévention et de promotion de la santé ? **Gilles SERAPHIN**

14h50-15h10 **11/** Comment d'autres pays considèrent et accompagnent les violences sexuelles commises par les mineurs ? Y a-t-il des exemples inspirant pour le système français ? **Andréas JUD**

15h10-15h30 **12/** Quel est l'impact de l'exposition à la pornographie selon les âges d'exposition ? Quelles sont les caractéristiques d'une exposition problématique ? Quel est l'impact de la virtualité dans la construction (identitaire, identificateur) des enfants et des adolescents auteurs de violences sexuelles ? **Maria HERNANDEZ MORA**

De l'évaluation à l'accompagnement La question de l'évaluation

15h30-16h10 **13/** Quelles sont les bases fondamentales de l'évaluation clinique des mineurs auteurs de violences sexuelles ? Qu'est-il pertinent d'évaluer ? **Martine BALENÇON
Pascal ROMAN**

16h10-16h30 **14/** Quelles sont les approches et outils utilisés pour l'évaluation selon le type de violences sexuelles commises par des mineurs, le contexte de passage à l'acte et selon le développement et la maturité de ces mineurs ? **Ingrid BERTSCH**

16h30-16h50 / Pause-café

16h50-17h10 **15/** Comment évaluer le discernement et le consentement ? Y a-t-il des spécificités pour les enfants et adolescents présentant un trouble du neuro-développement ou en situation de handicap ? **Audrey VICENZUTTO**

17h10-17h30 **16/** Quels sont les facteurs de risque des violences sexuelles commises par les mineurs, de leurs récives, et les facteurs de désistance ? comment les évaluer ? **Thierry PHAM**

De l'évaluation à l'accompagnement La question de l'expertise

17h30-17h50 **17/** Quels sont les outils à disposition des juges pour l'évaluation des situations des mineurs auteurs de violences sexuelles ? **Andréa TOURETTE**

17h50-18h10 **18/** Quelles questions sont posées aux experts et quelles questions sont pertinentes à poser ? Y a-t-il des items ou missions spécifiques pour les mineurs auteurs de violences sexuelles ? Quelles sont les modalités de mise en œuvre de cette expertise ? Qui est compétent pour réaliser ces expertises ? **Louis FORGEARD**

18h10-18h30 **19/** Quelles seraient les indications des soins pénalement ordonnés dans les situations de mineurs auteurs de violences sexuelles ? **Jokthan GUIVARCH**

8h / Accueil public

De l'évaluation à l'accompagnement La question du parcours

9h-9h20	20/ Quelles sont les différentes étapes du parcours des mineurs auteurs de violences sexuelles et comment articuler les différents parcours (parcours de vie, parcours judiciaire et parcours de soins) ?	Laura TABET
9h20-9h40	21/ Quels sont les acteurs intervenant dans les parcours des mineurs auteurs de violences sexuelles (missions spécifiques et interactions) ? Comment favoriser l'interconnaissance entre les professionnels impliqués pour fédérer leurs actions au bénéfice de l'interconnaissance des parcours ?	Sandrine BONNETON
9h40-10h	22/ Quels sont les modes d'accompagnement éducatif (individuel, collectif, etc) dans les mesures judiciaires et extra-judiciaires (justice restaurative, etc) préconisés pour les mineurs AVS ?	Marie ROMERO
10h-10h20	23/ Quelle est la place des conduites prostitutionnelles dans les parcours des mineurs auteurs de violences sexuelles ?	Bénédicte LAVAUD-LEGENDE

10h20-10h40 / Pause-café

De l'évaluation à l'accompagnement La question de l'accompagnement

10h40-11h20	24/ Quels sont les acteurs, les dispositifs et les objectifs des prises en charge des mineurs auteurs de violences sexuelles ? Concernant les soins, quelles sont les indications de mise en œuvre pour les mineurs auteurs de violences sexuelles ?	Aurélien VARNOUX Jean-Christophe NOEL
11h20-11h40	25/ Quelle place pour l'environnement familial dans la prise en charge et quelles spécificités en fonction de la nature des violences sexuelles et des victimes (intra, extrafamilial) ?	Martine NISSE
11h40-12h	26/ Quelles articulations (secrets, partages d'informations, cohérence des dispositifs, etc.) s'agirait-il de favoriser entre les différents acteurs au bénéfice de l'accompagnement des mineurs ?	Barbara THOMAZEAU
12h-12h20	27/ Quelle est la place des actions relatives à la vie affective, relationnelle et sexuelle dans l'accompagnement des mineurs auteurs de violences sexuelles ou présentant des comportements sexuels problématiques (psychoéducation, soins en santé sexuelle, etc) ?	Marie Laure GAMET
12h20-12h40	28/ Comment prendre en considération la part victimaire chez les mineurs auteurs de violences sexuelles ?	Thierry BAUBET
12h40-13h	29/ Comment les mineurs auteurs de violences sexuelles se représentent-ils leur victime ? Comment la prendre en considération dans la prise en charge ?	Robert CARIO
13h-13h20	30/ Que sait-on du devenir des mineurs auteurs de violences sexuelles ?	Julie CARPENTIER

13h20-14h30 / Pause-déjeuner

La prévention et ses acteurs

- | | | |
|-------------|---|---------------------------|
| 14h30-14h50 | 31/ Qu'est-ce que la prévention des violences sexuelles ? Quels sont ses outils, méthodes, cibles, acteurs et lieux ? Quels sont les facteurs de risque accessibles à la prévention et les facteurs de protection retrouvés dans la littérature scientifique ? Comment les utiliser pour la prévention universelle, sélective et ciblée et pour la promotion de la santé ? Quelle évaluation est aujourd'hui réalisée sur cette prévention ? | Mathieu LACAMBRE |
| 14h50-15h10 | 32/ Dans nos institutions, comment la prévention des violences sexuelles est-elle pensée, réalisée et évaluée actuellement et quels sont les leviers et les freins à sa mise en œuvre ? Quels seraient les moyens d'améliorer l'efficacité de cette prévention ? | Agnès GINDT-DUCROS |
| 15h10-15h30 | 33/ Comment susciter l'intérêt de tous les parents, dès la grossesse, les mobiliser et les impliquer afin de les conforter dans leur rôle de protecteur de leur enfant et de renforcer leurs compétences parentales pour promouvoir le bon développement psycho-sexuel de leur enfant ? | Joanna SMITH |

15h30-15h50 / Pause-café

- | | | |
|-------------|--|------------------------|
| 15h50-16h10 | 34/ Quelle formation et accompagnement des professionnels de tout champ permettraient qu'ils soient en capacité d'assurer une prévention efficace des violences sexuelles (éducation à la sexualité, repérage, etc) ? | Delphine RAHIB |
| 16h10-16h30 | 35/ Comment renforcer les compétences et capacités des enfants et des adolescents, que ce soit pour consentir ou pour se garantir le consentement de l'autre ? | Céline BAIS |
| 16h30-16h50 | 36/ Concernant les réseaux sociaux et l'accès à internet comme source d'information ou autre, quelles mesures préventives et de protection sont nécessaires ? | Véronique BECHU |
| 16h50-17h10 | 37/ Comment structurer des actions au niveau sociétal pour prévenir les violences sexuelles ? | Corentin LEGRAS |

Accéder aux informations méthodologiques et à tous les rapports >>



